

**COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2020**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 novembre 2020 s'est réuni le **30 novembre 2020** à 18h 00 en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean PROENÇA, Maire.

Membres Présents :

M. PROENÇA Jean	M. CESARIO William
Mme SALOMON Marie-Rose	Mme SERVE Virginie
M. GUIGUE Gérard	M. FOURNIER Jean-Michel
Mme BERNAL-VICENTE Céline	Mme CLEMENÇON Annie
M. PLASSON Jean-Jacques,	Mme BRENIER Emmanuelle
M. MATHIEU Jean-Pierre	M. COLCOMBET Jean
M. GONTEL Paul	Mme MEUNIER Stéphanie
Mme RIVOIRE Christelle	M. JURY Xavier
Mme. MALLARTE Marie Cécile,	

Ont donné procuration : Mme KOWALSKI Christine a donné procuration à Stéphanie MEUNIER

Membres excusés : M. CASILLAS Santiago

Secrétaire de séance : Jean COLCOMBET

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 septembre 2020 est adopté.

**2020/039 – SUBVENTION A HAUTEUR DE 50% DES TRAVAUX A VIENNE
CONDRIEU AGGLOMERATION POUR LA REPRISE DU RESEAU
D'EAU PLUVIALE CHEMIN DES MURIERS**

Vienne Condrieu Agglomération exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence assainissement collectif et gestion des réseaux d'eaux pluviales.

Lors de la réunion du 19 juin 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a proposé que lorsque Vienne Condrieu Agglomération réalise des travaux en matière de réseaux d'eaux pluviales, la commune concernée par cette intervention participe à hauteur de 50 % du coût net de l'opération en versant une subvention d'équipement (ex-fonds de concours). Ces dispositions ont été validées par l'assemblée communautaire lors de la séance du 27 juin 2018.

Des travaux d'eaux pluviales chemin des muriers doivent être entrepris suite à des problèmes d'inondations. Le montant estimatif de l'opération est de 119 511 € HT.

En application des principes évoqués précédemment, l'agglomération sollicite une subvention d'équipement de 50% des travaux de la commune de Chonas l'Amballan à verser exceptionnellement avant le 30 novembre de chaque année selon le calendrier suivant :

Année	Montant versé
2020	25% du montant prévisionnel soit 29 877,75 €
2021	25% du montant prévisionnel soit 29 877,75 €
2022	25% du montant prévisionnel soit 29 877,75 €

2023	Solde des travaux au vu du décompte général définitif
------	-------------------------------------------------------

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal
 AUTORISE Monsieur le maire à verser la subvention selon le calendrier ci-dessus.

Délibération adoptée à : 18 voix pour

2020/040 – ETAT DES CREANCES ETEINTES

Jean-Pierre MATHIEU, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal un état de créances éteintes suite au surendettement du redevable, reçu de la Trésorerie de Vienne Agglomération, pour un montant total de 294,50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances éteintes présentées ci-dessus. Un mandat sera émis à l'article 6542.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/041 - DECISION MODIFICATIVE N° 02

Alimentation du compte « Créances éteintes » dans le cadre d'un surendettement et du compte « GFP de rattachement : bâtiments et installations » dans le cadre de travaux d'eau pluviale Allée des mûriers.

<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achat prestation service	300			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300			
D6542 : Créances éteintes		300		
TOTAL D65 : Autres charges de gestion courante		300		
TOTAL	300	300		
INVESTISSEMENT				
D 2041512 GFP rat : bâtiments, installations		30 000		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		30 000		
D 21312 : Bâtiments scolaires	30 000			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000			
TOTAL	30 000	30 000		

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/042 – DEMANDES DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

- **US 2 VALLONS**
- **REFUGE DE GERBEY**
- **BLEUET DE FRANCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention de l'association US 2 Vallons, du Refuge de Gerbey et des Bleuets de France et propose de leur octroyer une subvention d'un montant respectif de 1000 €, 500 € et 50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer ces subventions.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/043 – REFECTION DES MARCHES DE L'EGLISE

Gérard GUIGUE, adjoint aux travaux expose que le projet de réfection des marches de l'Eglise, et dont le coût prévisionnel s'élève à 30 056,79 € HT soit 36 068,15 € TTC, est susceptible de bénéficier de subventions au titre :

- du Département ;
- de la Région,
- de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	30 056,79 € HT
DSIL	7 514,19 € (25%)
Département	7 514,19 € (25 %)
Région	9 017,04 € (30 %)
Autofinancement communal	6 011,37 € (20 %)

Le projet sera réalisé au cours du 1^{er} semestre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- D'arrêter le projet de réfection des marches de l'Eglise
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter les subventions ci-dessus énumérées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/044 – CREDIT D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il est possible d'effectuer des dépenses d'Investissement en début d'exercice et avant le vote du budget primitif dans la limite de 25 % des crédits votés en dépenses d'Investissement (hors emprunts) l'année N-1.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE en l'attente du vote du budget primitif communal 2021, de voter en section d'Investissement pour l'année comptable 2021, un quart des crédits d'Investissement de l'année comptable 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/045 – TITRES RESTAURANT

Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. L'offre présentée par UP / Chèque Déjeuner a été retenue.

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 01/01/2021

La durée du contrat cadre est d'un an avec un effet au 1er janvier 2021.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 6 €.

3 - De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,55 Euros/agent/jour (seuil 2020) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune de Chonas l'Ambellan donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Délibération adoptée à 18Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/046 – SUPPRESSION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2EME CLASSE

Jean-Pierre MATHIEU, adjoint aux finances et ressources humaines, expose au Conseil Municipal que suite à un avancement de grade et à l'avis du comité technique du 22 septembre 2020, il convient de prévoir la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 30h00.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

2020/047 – REVALORISATION DES REGIMES INDEMNITAIRES

Vu la délibération en date du 25 avril 2017 portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents de maîtrise,
Vu la délibération en date du 27 novembre 2017 portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire des adjoints techniques,
Vu la délibération en date du 27 novembre 2017 portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire des ATSEM,
Vu la délibération en date du 15 juillet 2019 portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire des adjoints administratifs,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les régimes indemnitaires et d'appliquer un taux d'augmentation de 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette revalorisation.

Délibération adoptée à 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Maintenance éclairage mise en valeur de l'église :
Des spots sont à remplacer vers l'église et vers le lavoir. Coût commune : 283 €
2. Plan Local de Santé, un questionnaire est soumis à la population de l'agglomération pour répondre en ligne à des questions sur la santé jusqu'au 15 décembre 2020. La commune a transmis l'information dans la gazette.
Ce questionnaire en ligne touche peut-être moins les personnes âgées plus intéressées par la question de la santé.
3. Futur réseau de Bus : la finalité est d'harmoniser les pratiques qui étaient différentes dans vienneagglo et la CCRC, une enquête est en cours.
Comment limiter les voitures à Vienne pour les habitants du Sud de Vienne qui s'y rendent. Des navettes existent à partir des places de parking gratuites du quartier de l'Isle.
4. Une nouvelle enseigne ALDI va remplacer LEADER PRICE dans la zone commerciale de Grand Champ vers la RN 7.
5. Point de vente de pain : les samedis et dimanches matin à partir de 8h, un boulanger propose du pain, viennoiseries et pâtisseries dans un local, vers la cour de la mairie.
Pour les fêtes de Noël, les pâtisseries devront être commandées à l'avance.
6. Budget 2021 : chaque commission est invitée à lister les besoins en dépenses et à faire un retour pour le 15 janvier 2021.
7. Les travaux de rénovation de la mairie sont en début de réflexion.
8. Chaque commission peut écrire un article pour parution dans le Chonarin.
9. CCAS : repas des seniors : 101 repas, 34 colis simples, 14 colis doubles et 7 colis en EHPAD.
10. Conseil d'école : 198 enfants cette année et 2 nouveaux à venir.
Les mesures du COVID telles que le masque obligatoire à partir de 6 ans sont assez bien respectées par les enfants et les repas pris par groupes identiques avec des places attribuées. Cette année, l'école va travailler sur le thème des Arts.
La classe découverte n'a pas pu avoir lieu, peut-être l'année prochaine ?
Bon retour de l'équipe enseignante sur ce début d'année.
11. Voirie : des ralentisseurs vont être installés après recueil de l'avis des riverains. Des flyers vont être distribués dans certains quartiers.
12. Les panneaux signalétiques aux entrées de la commune vont être changés ainsi que certains panneaux de limitation de vitesse. Un totem récapitulatif des commerces et services de la commune sera installé vers la R.N 7.

La séance est levée à 21h00.

Pour signature des présents :

M. PROENÇA Jean	M. CESARIO William
Mme SALOMON Marie-Rose	Mme SERVE Virginie
M. GUIGUE Gérard	M. FOURNIER Jean-Michel
Mme BERNAL-VICENTE Céline	Mme CLEMENÇON Annie
M. PLASSON Jean-Jacques,	Mme BRENIER Emmanuelle
M. MATHIEU Jean-Pierre	M. COLCOMBET Jean
M. GONTEL Paul	Mme MEUNIER Stéphanie
Mme RIVOIRE Christelle	M. JURY Xavier
Mme. MALLARTE Marie Cécile,	

